



# 67th IFLA Council and General Conference

## August 16-25, 2001

---

**Code Number:** 006-188(WS)-F  
**Division Number:** IV  
**Professional Group:** Division Bibliographic Control  
**Joint Meeting with:** UBCIM  
**Meeting Number:** 188  
**Simultaneous Interpretation:** -

### **Introduction à la deuxième édition de *UNIMARC Manual - Authorities Format***

**Alan Danskin**

British Library  
Londres, Royaume Uni

---

### **Résumé**

*En mars 2001 la deuxième édition de UNIMARC Manual - Authorities Format a été publiée par K.G. Saur pour le Programme IFLA UBCIM. Cette édition remplace UNIMARC/Authorities : Universal Format for Authorities [UNIMARC/Autorités : format universel pour les autorités] publié en 1991. Le Comité permanent UNIMARC a pris l'initiative de faire une nouvelle édition pour aligner l'UNIMARC sur les recommandations du Rapport IFLA intitulé Mandatory Data Elements of Internationally Shared Resource Authority Records [Elements de données obligatoires pour l'échange international des notices d'autorité] ; de plus après 10 ans d'utilisation beaucoup d'autres ajouts s'avéraient utiles à faire. Ce texte décrit ces changements.*

---

### **Introduction**

En 1991 IFLA UBCIM publiait l'*UNIMARC/Authorities : Universal Format for Authorities* (fait que j'ignorais comme un Bienheureux). La demande a été telle que six ans plus tard les stocks étaient presque épuisés et le Comité permanent UNIMARC a alors décidé qu'il serait prudent d'entreprendre une nouvelle édition. Elle a été publiée en début d'année et l'objectif de cette présentation est d'essayer de donner une idée des changements intervenus depuis la première édition et d'en expliquer les raisons.

### **Pourquoi une révision ?**

Il y a aujourd'hui 10 ans que le format UNIMARC Autorités a été publié pour la première fois, par conséquent il n'est sans doute pas surprenant qu'il ait fallu prendre en compte quantité de corrections, d'éclaircissements et de desiderata. Toutefois la deuxième édition est beaucoup plus qu'une simple mise à jour. Elle a été élargie pour s'adapter à l'évolution de l'environnement dans deux domaines. Tout d'abord Internet, quasiment inconnu en 1991, est au coeur de la plupart des activités des bibliothèques ; deuxièmement l'échange des données d'autorité nécessite une plus grande cohérence entre les formats et une normalisation plus importante du contenu des données. Dans ce contexte les recommandations du Groupe de travail IFLA [MLAR] Minimal Level Authority Records and International MARC [i.e. and ISADN](1) [Contenu minimal des notices d'autorité et ISADN] ont joué un rôle primordial. Un troisième domaine dans lequel le format a évolué est celui de sa présentation matérielle ; on peut regretter que UNIMARC/A n'ait pas pu être publié comme une "ressource intégrante" [publication à mises à jour sur feuillets mobiles], mais la mise en forme du manuel a été alignée sur celle du format des notices bibliographiques. Alors que la première édition ressemblait plus à un recueil de spécifications qu'à un manuel d'utilisateur, la nouvelle édition est plus conforme aux attentes des catalogueurs ; par exemple la description d'une zone commence toujours sur une nouvelle page et les notes d'application sont plus précises ; toutes les sous-zones font l'objet d'une définition et, à la place des renvois qui existaient dans la précédente édition, toutes les sous-zones autorisées sont décrites pour chaque zone. Malheureusement, pour des raisons d'ordre économique on n'a pas pu reproduire dans le format des autorités le jeu complet des annexes contenant les listes de codes (etc.), mais on a étendu l'Annexe L (Exemples de notices complètes), ajouté l'Annexe O qui recense toutes les évolutions depuis la première édition

## **Les changements**

J'aimerais vous convier tout d'abord à l'examen d'un changement en profondeur : l'identification formelle de l'écriture et de la langue au niveau de la vedette. Traditionnellement les notices d'autorité contiennent des éléments de données identifiant la langue et l'écriture de catalogage et qui sont codés, au niveau de la notice, dans la zone 100. Cependant MLAR, reprenant les conclusions du Projet AUTHOR (2), a dénoncé l'absence de données équivalentes pour la vedette comme étant un handicap pour l'échange des données d'autorité. MLAR a recommandé que l'identification de la langue et de l'écriture soit obligatoire au niveau de la vedette. Pour permettre cela, le PUC a redéfini le champ d'application des sous-zones de contrôle \$7 et \$8 en augmentant le nombre de positions alloué à chacune de ces sous-zones. La définition des positions qui existaient avant n'a pas été modifiée. Les nouvelles positions servent à définir l'écriture, le jeu de caractères [?] et la langue de la vedette et sont autorisées dans les blocs 2XX, 4XX, 5XX et 7XX. En fonction de certaines règles de catalogage l'ambiguïté peut persister, quand il est permis d'utiliser pour certains éléments de la vedette la langue de catalogage et non la langue de l'entité. Dans ces cas-là le code "mul" est celui qui convient

MLAR a inspiré d'autres changements comme la définition de nouveaux éléments de données et de nouvelles positions dans le Guide et dans le bloc 1XX pour permettre l'identification du type de notice. On peut à présent coder la nationalité et la langue de l'entité décrite par la vedette 2XX. Comme je l'ai dit plus haut, Internet a exercé une autre influence majeure ; pour que les ressources distantes soient directement accessibles à partir de la notice, la zone 856 a été reprise du MARC 21. Cela permet aux catalogueurs d'accéder directement à des documents de référence ou à d'autres informations. De plus de nouvelles zones X16 ont été ajoutées pour les marques. De nouveaux codes ont été définis pour faciliter la distinction entre forme, genre et caractéristiques physiques d'une part et mots matière d'autre part. Bien que le format ait évolué d'une façon significative, les changements se caractérisent plus comme des ajouts ou des extensions que comme de véritables améliorations.

## **Conclusion**

Reste à savoir si cette nouvelle édition aura la même longévité que celle qui l'a précédée. Le rythme des changements est de plus en plus rapide et de nouveaux défis apparaissent constamment. UNIMARC continuera à évoluer pour relever ces défis.

### Notes

(1) Mandatory data elements for internationally shared resource authority records : report of the IFLA UBCIM Working Group on Minimal Level Authority Records and ISADN. IFLA UBCIM, 1998.

(2) AUTHOR : transnational application of national name authority files : final report, June 1998:  
<http://www.bl.uk/information/author.pdf>